

GIANA : Groupe d'histoire de Genay et de ses environs

NOS ECOLES JADIS ET AUJOURD'HUI

Tel fut le thème retenu pour notre deuxième exposition, présentée à l'occasion du cinquantenaire du Sou des Ecoles de Genay.

La salle de la Mairie, très aimablement prêtée par la Municipalité, paraissait très adaptée à ce genre de rétrospective.

Les documents, fort nombreux, sont arrivés jusqu'à la dernière minute. Nous remercions toutes les personnes qui, par leurs prêts et leur aide, nous ont permis de mener à bien notre entreprise, ainsi que les services des Archives départementales de l'Ain.

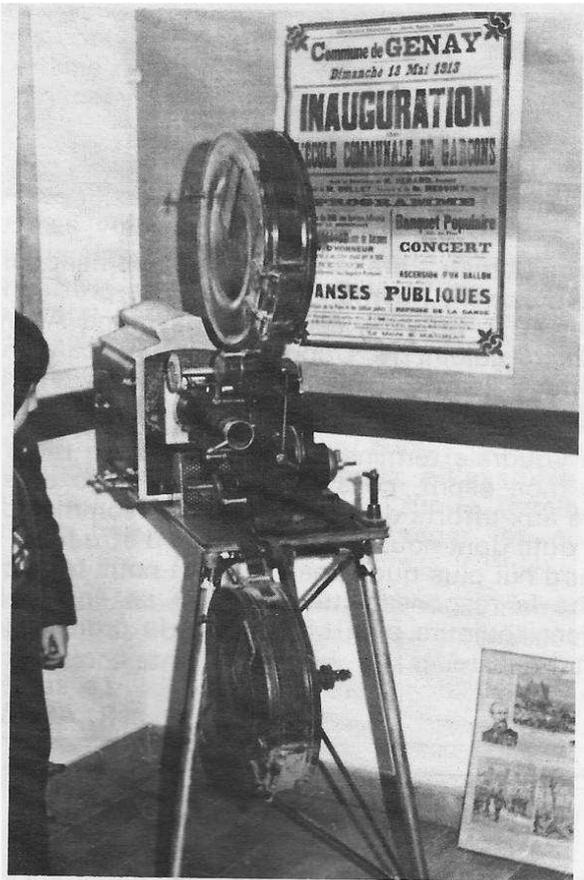
écoles que Genay connut au fil des ans. Malheureusement, les documents relatifs à l'école de filles ont été en partie détruits et nous ont fait défaut.

— Bibliothèque scolaire, avec de très nombreux ouvrages.

— Anciens cahiers d'élèves, joliment tenus, d'une calligraphie plus que parfaite, ornés de dessins d'un goût très fin, et tracés avec art et assurance.

— Tableaux statistiques sur l'évolution de la scolarisation et le taux d'absentéisme de 1860 à 1890.

— Le Musée scolaire (2).



Pas de sens de visite, mais un certain nombre d'évocations :

— Reconstitution d'un coin de classe de nos grands-parents. « Rien ne manquait et même les hanneçons des chahuteurs étaient là ».

— Le Sou des Ecoles : sa constitution (1), son but, ses réalisations...

— Evocation, à l'aide de textes, registres d'appel, billets d'excuses, plans, photos, cartes postales des



Les photos scolaires et les registres d'appel de différentes périodes furent sans aucun doute les points forts de cette exposition ; chacun put se retrouver ou retrouver un parent.



(1) Sur la constitution du Sou des Ecoles, se reporter à l'article paru dans le *Bulletin municipal*, n° 1, page 21.

(2) « Musée scolaire » : ensemble des matériels et planches pédagogiques qui servaient de support aux explications et démonstrations des instituteurs.

NOTE HISTORIQUE SUR LES ECOLES

Sous l'Ancien Régime, l'uniformité de l'instruction primaire n'existait pas. Les maîtres d'école n'étaient pas également instruits. « Lire, écrire et faire tant bien que mal les premières règles de l'arithmétique », c'était là, bien souvent, tout leur savoir.

Le portrait du maître d'école de cette époque est très difficile à brosser. Car, selon certains auteurs c'est « un jeune homme qui sort de l'école, qui craint le sort de la milice, qui a été enfant de chœur dans son village, qui sait lire jusqu'à trouver l'office du jour dans un livre d'église, qui chante au lutrin, qui écrit, quoique machinalement et sans principes... (1) ».

Ou bien c'est « un homme laborieux, probe et sobre. L'instituteur se livrait tout entier à sa lourde tâche. Il était aimé et respecté. Mais sa situation, au point de vue matériel, était peu enviable. Souvent, il mangeait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, à tour de rôle... » (2).

Nous savons qu'avant 1670, une école existait déjà à Genay et que son maître, M. Jean Depouillac, fut inhumé le 1^{er} janvier de cette même année dans le chœur de l'église.

En 1789, les habitants de la Croix-Rousse en Franc-Lyonnais purent établir des cahiers de doléances où ils réclamaient, entre autre, « que dans chaque paroisse de cent feux soit établi un maître d'école pour l'instruction gratuite des enfants » (3).

« L'état des avances faites (*) par Jean-Pierre Nugoz pour les frais annuels dans la commune de Genay

(*) pendant les années quatre, cinq et six », nous apprend que les réparations furent faites au bâtiment d'école primaire :

« Savoir ;

« Payé à Dumonteil, maçon, pour avoir raccommodé le couvert, fourniture de tuiles, de chaux et journées, suivant quittance : 41 F 10 ».

« Payé à Etienne André, pour avoir fourni et posé quatre-vingt onze carreaux de vitre, suivant sa quittance : 31 F 17 ».

La présence des Frères des Ecoles chrétiennes comme instituteurs à Genay nous est apparue dans la correspondance que M. le Préfet de l'Ain adressait, le 18 novembre 1826, au Sous-Préfet du canton de Trévoux, l'autorisant à régler, sur les fonds libres de la commune et de l'imposition extraordinaire autorisée, le « montant des réparations faites en régie de M. Dumonteil, maçon à Genay, au presbytère et au logement occupé par les Frères des Ecoles chrétiennes ».

L'autorisation de levée d'impôts extraordinaire fut confirmée par ordonnance du Roi. « Donné en notre château des Tuileries, le 3 janvier de l'an de grâce mil huit cent vingt-huit, et de notre règne le 4^e. Signé : Charles ».

En 1835, la Municipalité demande un secours pour la construction d'une maison commune et d'école.



L'adjudication simultanée des constructions communales fut tentée en vain. Elle ne l'avait été que pour fâcher de concilier les divers intérêts et opinions des habitants dont « les uns voulaient l'église avant la mairie, et les autres la mairie et l'école avant l'église ».

La perspective de plusieurs années sans paiement et sans intérêts éloigna les entrepreneurs les plus hardis. Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Page, maire, acquit la conviction de l'impossibilité de donner suite à un projet qui excédait ses ressources.

Le 7 janvier 1837, par délibération à 10 voix contre 2, la réduction des dépenses fut votée suivant le détail contenu dans ladite délibération. Par cette combinaison, les travaux de l'église se trouvaient ajournés.

Aussitôt, une réclamation fut adressée à M. le Sous-Préfet de Trévoux, revêtue des signatures de deux membres du Conseil, MM. Villion et Chartre et de quelques-uns des plus forts contribuables, tels que MM. Dupeloux, de Fructus, Chavet, Dalmais, Billet, Chanas, Vicard, Bret, Michalon, Morel et quelques autres.

(*) Orthographe dans le texte.

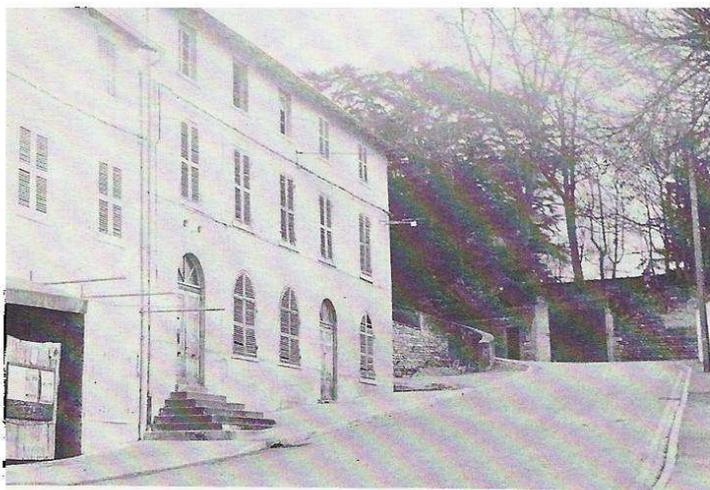
Cette même année 1837, « le sieur Sailliard François, membre du Conseil municipal », fut mandaté auprès du Préfet pour être informé de la décision prise concernant l'ensemble des constructions communales projetées.

Nous savons, par divers documents, que les matériaux destinés à l'agrandissement de l'église étaient déjà entassés, en février 1839, dans le passage qui existait côté sud entre l'église et le jardin curial.

La construction du bâtiment servant de mairie et maison d'école (4) semble pouvoir être datée de l'année 1840. L'école y sera faite jusqu'en 1913, l'inauguration de la « nouvelle » école de garçons (5) ayant eu lieu le dimanche 18 mai 1913.

- (1) BADEAU, *L'École de Village pendant la Révolution* (1784).
- (2) F.-N. NICOLLET, *Etat de l'enseignement primaire dans le département des Hautes-Alpes en 1789*.
- (3) A. GRAND, *La seigneurie de Cuire et la Croix-Rousse en Franc-Lyonnais*.
- (4) L'ancienne poste.
- (5) L'actuelle salle de répétition de nos amis de « La Cécilienne ».

L'ÉCOLE DE GARÇONS (dite de l'ancienne Poste)



Elle fut construite vers 1840 (1). C'est en effet cette date qui est notée dans un rapport adressé le 16 juillet 1888 à l'Inspecteur primaire de Trévoux par l'instituteur, M. Ryon Jean-Marie.

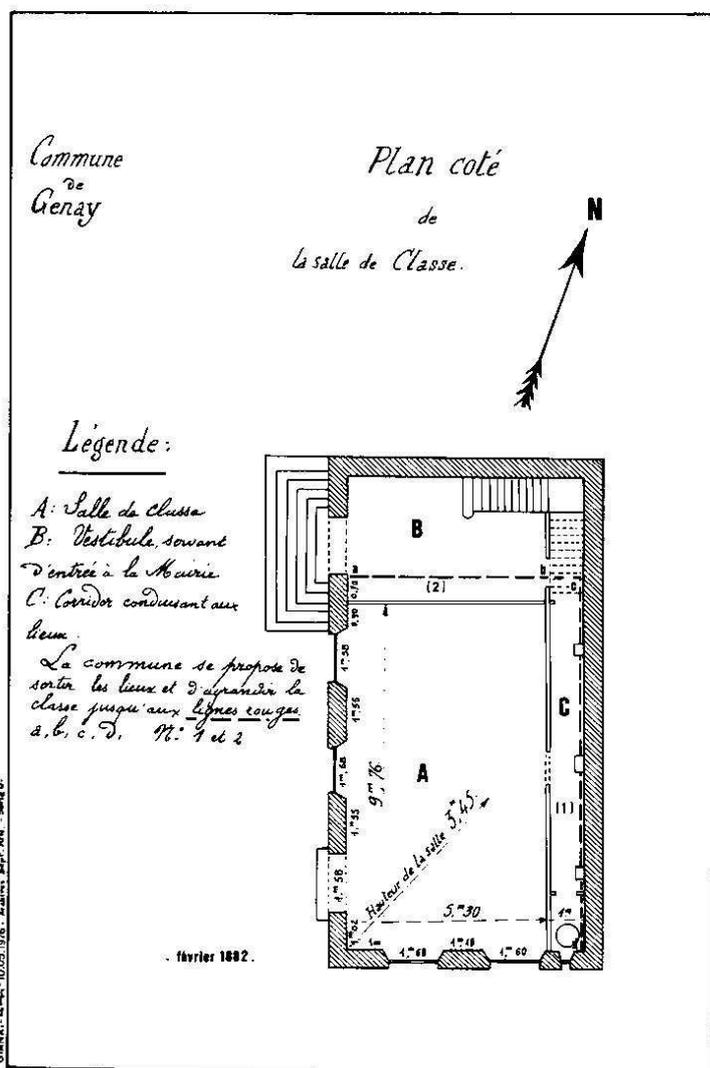
Nous en voulons pour autre preuve la délibération du Conseil municipal en date du 10 mai 1840 sur la demande d'admission, en qualité d'instituteur communal, du sieur Evieux Antoine (2), ainsi que celle du 10 novembre 1840, au cours de laquelle est votée la somme de 200 F pour l'acquisition d'un poêle, de tables et de bancs pour ladite école.

Le 26 mai 1841, M. Evieux est accepté comme instituteur communal mais, sur sa demande de retourner à Saint-Martin-le-Châtel où il exerçait auparavant depuis août 1837, le sieur Lancelot Denis Joseph, originaire de Curtafond, canton de Montrevel, est nommé provisoirement le 3 octobre 1841, puis définitivement au cours de la délibération du 14 octobre de cette même année.

Avec l'année 1844 (2 novembre), nous retrouvons de nouveau M. Evieux à la tête de l'école communale de Genay. Nommé provisoirement le 19 novembre, il est confirmé définitivement dans sa tâche 10 jours plus tard, et il assurera l'instruction des garçons jusqu'au 30 août 1876.

Grâce à un état des lieux qu'il dressa le 5 avril 1862, nous pouvons mieux nous faire une idée de sa salle de classe :

« La maison d'école est assez bien située, étant proche de l'église et en face de la cure, mais malheureusement elle se trouve aussi presque en face d'un café qui donne sur la place, et cette circonstance occasionne toujours quelques désagréments ».



La salle de classe (dimensions approximatives : longueur 10 m, largeur 6 m, hauteur 3,50 m) est qualifiée de « suffisante pour le nombre d'élèves » (4).

Le registre matricule de cette année 1862 nous apprend que le nombre des inscrits s'élevait à 77 (5) dont 8 reçus gratuitement en qualité d'indigents, pour 94 enfants en âge de fréquenter l'école, sur une population d'environ 1 264 habitants.

Elle est saine et convenablement disposée, ne nécessite aucune réparation ou amélioration pour le moment, de surveillance facile, l'éclairage est suffisant et assuré par 4 fenêtres. Les lieux d'aisance sont en bon état. Il n'y a point de cour pour les ébats de la récréation mais la place y pourvoit avec ses 15 ares de superficie. Par contre, il existe un jardin de 1 are 30 centiares.

Le mobilier de classe satisfait pleinement M. Evieux : « Il est en bon état et suffisant, il ne manque rien ». En voici le dénombrement : 9 tables, 10 bancs, 3 tableaux noirs, 32 tableaux de lecture, 1 d'écriture, 3 cartes de géographie, 1 tableau des poids et mesures, 1 poêle, 1 estrade. Il n'y a point d'horloge ni de bibliothèque. Au mur est suspendu un crucifix. Le buste de l'Empereur n'occupe pas sa place, « il est cassé et n'a pas encore été remplacé ». Il n'existe pas de buste de l'Impératrice.

A la rubrique des objets divers, on trouve « un tableau de la présence de Dieu et un buste de la Sainte Vierge ».

« Il est vrai qu'on a remplacé les carreaux de vitre du bas des croisées qui donnent sur la place par des carreaux de toile (3) et que, par ce moyen, les élèves ne peuvent pas être dissipés par la vue du dehors ; mais il reste toujours le bruit qui, de temps en temps, vient distraire les élèves, d'ailleurs la plupart sont obligés de passer devant ce café pour entrer en classe ».

Quelques mots sur le logement du maître ; M. Evieux l'estime convenable et sa distribution en est la suivante : une cuisine (longueur 6 m, largeur 4 m, hauteur 3,25 m), deux chambres dont l'une de mêmes dimensions que la cuisine et l'autre de 3 m par 2,50 m, hauteur 3,25 m. Il dispose également d'une cave de 4 m sur 2.

L'école demeura vraisemblablement dans ces dispositions jusqu'en 1882, date à laquelle un projet d'agrandissement vit le jour.

(à suivre)
L. CARPIN

(1) Elle fut construite sur un terrain communal et son coût s'élevait entre 700 et 800 000 F.

(2) **Evieux Antoine Marie** : né le 18 janvier 1816 à Saint-Martin-le-Châtel. Elève de l'École Normale. Possesseur du Brevet de capacité en date du 3 septembre 1836, passé devant la Commission de l'instruction primaire de Bourg-en-Bresse. Mention honorable en 1850, médaille de bronze en 1854, médaille d'argent en 1861.

(3) Toile avec deux l dans le texte.

(4) Le taux d'absentéisme est relativement élevé. 26 enfants seulement fréquentèrent 11 mois durant l'école pour cette année 1862.

(5) 77 inscrits dont 23 de 3 à 7 ans, 50 de 7 à 13 ans, 4 de plus de 13 ans.

NOTE SUR L'ÉCOLE LIBRE DE FILLES

Pour les filles de Genay, il n'y avait pas d'école spéciale jusqu'en 1837.

A cette date, la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg envoya quatre de ses religieuses qui s'installèrent dans une maison que possédait dans la paroisse une de leurs sœurs, Françoise Denis, en religion Sœur Marie de la Croix, qui mourut en 1866. Mais le local était devenu insuffisant, il fut vendu à M. Verand et un autre fut acheté à 50 mètres du presbytère à M. Antoine Girard, et autorisé par décret impérial du 23 novembre 1867.

Puis en vertu de la loi de laïcisation des écoles, et

par suite du décès de la religieuse titulaire, l'école fut laïcisée en 1890.

Toutefois, grâce à une souscription lancée par M. le curé Bernard et qui rapporta 1 000 francs, une école libre fut ouverte un mois et demi après.

L'année suivante (1891) une école maternelle fut ajoutée et meublée par la Congrégation, mais à la suite d'une circulaire ministérielle, l'établissement fut fermé en octobre 1903.

Depuis, la maison est louée à des particuliers.

L. C.

(Bulletin GORINI, n° 108, octobre 1939)

